

# Concordance de vues : Les opinions des agents de libération conditionnelle et des libérés conditionnels sur la renonciation au crime<sup>1</sup>

Karen Parhar<sup>2</sup> et Stephen C.P. Wong<sup>3</sup>

Department of Applied Social Psychology, University of Saskatchewan et Centre psychiatrique régional (Prairies)

L'objectif premier de la surveillance des délinquants en liberté conditionnelle est d'aider ces personnes à adopter un style de vie plus prosocial, c'est-à-dire à renoncer au crime. En déterminant les facteurs considérés par les agents de libération conditionnelle et les libérés conditionnels comme importants dans la renonciation au crime, on pourrait améliorer les résultats de cette surveillance et mieux comprendre comment les délinquants en viennent à abandonner la criminalité.

Trente-quatre agents de libération conditionnelle et 61 libérés conditionnels de six grandes villes canadiennes ont répondu à un questionnaire d'enquête avec 30 énoncés. Ces répondants devaient indiquer dans quelle mesure (selon une échelle en cinq points) divers facteurs revêtaient selon eux de l'importance dans la renonciation au crime. Puis, dans le cadre d'une entrevue semi-dirigée, les mêmes participants ont répondu à une question générale visant à déterminer les facteurs qui, à leur avis, étaient importants pour l'abandon de la criminalité. Les réponses à l'entrevue ont été analysées en fonction de la plus petite unité d'analyse significative.

De façon générale, les deux groupes de répondants s'entendaient sur l'importance de la plupart des facteurs mentionnés. Cependant, bien que leurs réponses au questionnaire montrent qu'ils reconnaissent le rôle joué à cet égard par l'atténuation des facteurs criminogènes et par les facteurs de protection, les libérés conditionnels ont eu tendance, lors de l'entrevue en personne, à donner plus d'importance aux facteurs subjectifs et aux facteurs liés à l'expérience, par exemple la motivation et l'encouragement, plutôt qu'à des facteurs externes tels que l'influence des pairs et l'emploi. En revanche, les agents de libération conditionnelle accordaient une importance plus égale à ces deux catégories de facteurs.

Les similitudes entre les opinions des agents de libération conditionnelle et celles des libérés conditionnels valident les approches actuellement utilisées pour la surveillance des libérés conditionnels (Bonta et Cormier, 1999). Toutefois, les agents de libération conditionnelle doivent également accorder de l'attention aux vues personnelles et subjectives des libérés conditionnels quant aux facteurs qui influent

sur la renonciation au crime, car ces dernières sont déterminantes sur le plan de la réceptivité.

Pour la gestion des cas et la prestation des services visant les libérés conditionnels, les agents de libération conditionnelle du Service correctionnel du Canada (SCC) se servent d'un cadre général qui fournit une bonne idée des facteurs criminogènes d'un délinquant ou des facteurs qui l'ont amené à enfreindre la loi. (Bonta et Cormier, 1999). Dans plusieurs autres pays, les agents de libération conditionnelle ont recours à des méthodes semblables. Toutefois, si ces approches s'appuient sur des études empiriques, leur utilisation a récemment fait l'objet de critiques selon lesquelles elles s'avèrent trop centrées sur les facteurs criminogènes (Farrall, 2002).

La renonciation au crime est le fait d'abandonner un comportement criminel (Sommers, Baskin et Fagan, 1994, p. 127). Les études relatives à la renonciation au crime apportent un autre éclairage sur les comportements criminels pouvant être ciblés efficacement au moyen des interventions correctionnelles ainsi que sur le moment le plus opportun pour intervenir (Loeber et Stouthamer-Loeber, 1996). D'après un certain nombre de théories sur le sujet, les facteurs sociaux qui ont un effet favorable et stabilisant (comme le mariage, un emploi stable et la fréquentation de pairs ayant un comportement prosocial) favorisent probablement l'abandon de la criminalité (Sampson et Laub, 1993; Warr, 1998). Comme la recherche empirique sur les facteurs déterminants dans l'abandon de la criminalité en est encore à ses premiers balbutiements, il n'existe à l'heure actuelle aucune théorie en la matière qui ait été validée de façon empirique.

Par ailleurs, il importe de connaître les opinions et les convictions des agents de libération conditionnelle sur les facteurs qui favorisent la renonciation au crime, car celles-ci risquent d'influencer leurs décisions, notamment les recommandations qu'ils font en ce qui concerne la gestion des cas de libération conditionnelle, voire les décisions qui touchent la révocation de la liberté conditionnelle (Katz, 1982; Duffee, 1975). En outre, l'orientation des agents de libération conditionnelle, par exemple le fait qu'ils favorisent une approche

punitive ou privilégient une méthode axée sur la réinsertion, peut influencer sur leur comportement professionnel et sur l'issue des cas dont ils assurent la surveillance (Dembo, 1972).

Les points de vue d'un agent de libération conditionnelle au sujet de la renonciation au crime peuvent également influencer leurs rapports avec les libérés conditionnels qu'ils surveillent, lesquels peuvent accroître l'estime de soi et les probabilités de renonciation au crime chez les libérés conditionnels, aux dires de ces derniers (Kyvsgaard, 2000). Cependant, les agents de libération conditionnelle et les libérés conditionnels ont des opinions divergentes au sujet de la libération conditionnelle, dont le principal objectif consiste à encourager et à soutenir la renonciation au crime (Hussey et Briggs, 1980). Les différences relevées à cet égard entre ces deux groupes peuvent empêcher l'instauration de rapports fructueux entre eux dans le cadre de la surveillance.

Le but de cette étude était de déterminer les similitudes et les divergences de points de vue qui existent entre les agents de libération conditionnelle et les libérés conditionnels quant aux facteurs qui jouent un rôle importants dans la renonciation au crime.

## Méthodologie

### *Façon de procéder*

On a communiqué avec des agents de libération conditionnelle de six grandes villes de l'Ouest canadien pour les informer de la tenue de l'étude et les inviter à y prendre part. Ceux qui ont accepté (des agents de libération conditionnelle qui surveillaient des délinquants en liberté conditionnelle) ont rempli le questionnaire d'enquête et se sont soumis à l'entrevue. On leur a également demandé de mettre au courant de l'étude des délinquants récemment mis en liberté conditionnelle et de les inviter à communiquer avec le premier des deux auteurs susmentionnés s'ils consentaient à y participer. Les entrevues avec les agents de libération conditionnelle ont eu lieu dans un bureau de libération conditionnelle, alors que les libérés conditionnels ont été interviewés dans un bureau de libération conditionnelle ou dans une maison de transition.

### *Participants*

Trente-quatre agents de libération conditionnelle ont accepté de participer à l'étude (dont 41 % étaient des hommes et 59 %, des femmes). Ils avaient en moyenne près de 5,5 ans d'expérience de la surveillance de libérés conditionnels.

La majorité des 61 délinquants qui ont pris part à l'enquête étaient des détenus d'un établissement correctionnel fédéral de l'Ouest canadien qui se

trouvaient en liberté conditionnelle depuis 30 jours ou moins au moment de l'entrevue. Environ la moitié d'entre eux bénéficiaient d'une liberté d'office, le tiers, d'une semi-liberté, et le cinquième, d'une libération conditionnelle totale. La plupart était de race blanche (45,9 %), mais il y avait également des Autochtones (37,7 %), des Asiatiques (11,5 %) et des Afro-Canadiens (4,9 %). L'âge moyen de ce groupe de répondants était de 34 ans.

### *Questionnaire d'enquête*

Un questionnaire d'enquête a été élaboré pour obtenir le point de vue des agents de libération conditionnelle et des libérés conditionnels relativement aux facteurs qui influent sur la renonciation au crime chez les délinquants violents récidivistes présentant un risque élevé. Tout d'abord, les participants devaient penser à un quelqu'un qu'ils connaissaient ou avaient connu, qui correspondait à la description générale donnée du délinquant à risque élevé et qui avait passé au moins six mois dans la collectivité sans récidiver. Dans un deuxième temps, ils devaient répondre à la question suivante : « *Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord que chacun des changements suivants arrête ces personnes de commettre un crime ?* ».

Le questionnaire d'enquête consistait en 30 énoncés évalués sur une échelle de 5 points allant de 1 (*Tout à fait en désaccord*) à 5 (*Tout à fait d'accord*). La plupart des énoncés étaient fondés sur une version adaptée des facteurs criminogènes dynamiques de l'*Échelle du risque de violence* (Wong et Gordon, 2006). On mentionnait également dans le questionnaire des facteurs de protection tirés des ouvrages théoriques et des rapports de recherche portant sur la question. Aux fins de l'étude qui nous occupe, l'expression « facteurs de protection » désignait les éléments reconnus pour contribuer à prévenir l'apprentissage ou la persistance d'un comportement criminel.

Un protocole a été établi pour la tenue d'une brève entrevue semi-dirigée destinée à déterminer les facteurs considérés par les libérés conditionnels et les agents de libération conditionnelle comme favorisant la renonciation au crime chez les délinquants à risque élevé ayant une propension à la violence. On a analysé les réponses de ces deux groupes de participants à la question ouverte « De façon générale, selon votre expérience, qu'est-ce qui aide le plus un libéré conditionnel à risque élevé à éviter les démêlés avec la justice ? »<sup>4</sup>, posée lors de cette entrevue, en les codant et en les compilant en fonction de la plus petite unité d'analyse significative. Soulignons que les réponses avaient été enregistrées sur bande audio ou consignées par écrit.

Des analyses statistiques (tests *t*) ont été réalisées pour déterminer s'il existait des différences entre les

réponses données par les agents de libération conditionnelle et celles fournies par les libérés conditionnels, tant dans le questionnaire d'enquête qu'au cours de l'entrevue. Les réponses à la question ouverte posée lors de l'entrevue ont été regroupées en catégories, selon leur contenu. Par exemple, l'emploi et la famille ont été réunis sous la rubrique « facteurs de protection ».

## Résultats

### Questionnaire d'enquête

Dans le questionnaire d'enquête, on demandait aux participants d'indiquer à l'aide d'une cote

l'importance dans la renonciation au crime de chacun des 30 énoncés mentionnés (lesquels sont reconnus pour favoriser l'abandon de la criminalité). La grande majorité des énoncés ont reçu une cote moyenne de 4 ou plus (voir le Tableau 1), ce qui indique que, en moyenne, les participants trouvaient importants (cote 4) les facteurs énumérés dans le questionnaire. C'est le facteur « motivation accrue à l'égard du changement » qui s'est vu attribué la cote la plus élevée par les deux groupes de répondants, suivi des facteurs « maîtrise accrue des émotions » et « meilleure éthique du travail ». De plus, les deux groupes ont accordé la même cote à tous les facteurs, sauf quatre. La cote globale moyenne pour

Tableau 1

### Réponses des agents de libération conditionnelle et des libérés conditionnels : Comparaison des cotes attribuées

« Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord que chacun des changements suivants arrête ces personnes de commettre un crime ? »

	Échantillon total (N = 95) Cote moyenne	Agents de libération conditionnelle (n = 34) Cote moyenne	Libérés conditionnels (n = 61) Cote moyenne
<b>Motivation</b>			
Motivation accrue à l'égard du changement	4,52	4,42	4,57
Conformité accrue aux conditions de surveillance	4,04	3,73	4,22 *
<b>Atténuation des facteurs criminogènes</b>			
Maîtrise accrue des émotions	4,43	4,40	4,43
Meilleures stratégies d'adaptation <sup>a</sup>	4,39	4,36	4,40
Réduction de la consommation de substances	4,37	4,64	4,22
Moins de temps passé dans des situations à risque élevé de récidive	4,36	4,67	4,18 *
Réduction des relations marquées par la violence	4,30	4,21	4,34
Diminution de l'impulsivité	4,29	4,06	4,42
Meilleure compréhension du phénomène de la violence	4,28	4,15	4,35
Réduction du temps passé avec des pairs au comportement criminel	4,28	4,49	4,17
Diminution de la distorsion cognitive <sup>b</sup>	4,27	3,88	4,48 *
Réduction des attitudes criminelles	4,23	4,03	4,33
Diminution des comportements interpersonnels violents	4,19	4,00	4,30
Fait de fréquenter moins de pairs au comportement criminel	4,12	4,15	4,10
Mode de vie moins violent	4,09	4,12	4,07
Réduction des convictions à tendance criminelle	4,09	4,06	4,10
Réduction de l'utilisation d'armes à feu	4,00	3,79	4,12
Diminution des problèmes émotionnels	3,99	3,97	4,00
<b>Stratégies de protection</b>			
Meilleure éthique du travail	4,41	4,24	4,50
Attitudes plus prosociales	4,36	4,18	4,45
Plus grand respect pour la famille	4,34	4,03	4,51 *
Fréquentation accrue de pairs au comportement prosocial	4,26	4,24	4,27
Accroissement des convictions prosociales	4,16	4,21	4,14
Augmentation du nombre de relations positives	4,14	4,24	4,09
Fait de fréquenter plus de pairs au comportement prosocial	4,08	4,30	3,95
Acceptation accrue des valeurs de la société	4,09	4,00	4,14
Stabilité accrue d'une relation amoureuse	3,91	3,94	3,90
Participation accrue à des loisirs organisés	3,84	4,12	3,68 *
Participation accrue aux programmes de traitement	3,84	3,97	3,76
Stabilité accrue d'une relation centrale	3,83	4,27	3,58 *

Échelle de 1 (Très important) à 5 (Pas du tout important)

\* On note une différence marquée entre les réponses des agents de libération conditionnelle et celles des libérés conditionnels.

<sup>a</sup> Dans le questionnaire destiné aux libérés conditionnels, ce facteur était défini comme suit : « capacité accrue de composer avec des situations difficiles »

<sup>b</sup> Dans le questionnaire destiné aux libérés conditionnels, ce facteur était défini comme suit : « façon de penser plus réaliste »

l'ensemble des facteurs mentionnés dans le questionnaire s'établit à 4,19 [écart type (ET)= 0,46].

Dans l'ensemble, les résultats indiquaient que les agents de libération conditionnelle et les libérés conditionnels affichaient un degré élevé de concordance, c'est-à-dire que leurs réponses coïncidaient beaucoup plus souvent qu'elles ne différaient. Le rapport entre les facteurs pour lesquels les réponses divergeaient et les facteurs pour lesquels elles concordait était d'environ 6 pour 1.

Au chapitre des divergences, soulignons que les agents de libération conditionnelle étaient bien plus nombreux que les libérés conditionnels à mentionner le « fait d'éviter les situations créant un risque élevé de récidive », la « participation accrue à des loisirs organisés » et la « stabilité accrue d'une relation centrale » comme facteurs exerçant une grande influence dans la renonciation au crime. En outre, les

libérés conditionnels étaient passablement plus nombreux que les agents de libération conditionnelle à mentionner à ce titre les facteurs suivants : « respect accru pour la famille », « distorsion cognitive moindre » (définie comme une « façon de penser plus réaliste ») et « conformité accrue aux conditions de surveillance ».

#### Entrevue semi-dirigée

Parmi les réponses les plus fréquentes à la question posée lors de l'entrevue semi-dirigée (*De façon générale, à votre avis, qu'est-ce qui aide le plus un libéré conditionnel à risque élevé à éviter les démêlés avec la justice?*), on trouve le soutien/l'encouragement (30,9 %), suivi de la motivation (25,5 %) et de la participation à des programmes de traitement (18,1 %) (voir le Tableau 2). Fait intéressant, 18,1 % des libérés conditionnels estimaient que cette participation constituait un facteur important dans la renonciation au crime, alors que seulement 8,8 % des

Tableau 2

### Agents de libération conditionnelle et libérés conditionnels : Différences dans les réponses données lors de l'entrevue semi-dirigée

« De façon générale, à votre avis, qu'est-ce qui aide le plus un libéré conditionnel à risque élevé à éviter les démêlés avec la justice? »

	Échantillon total (N = 94) n (%)	Agents de libération conditionnelle (n = 34) n (%)	Libérés conditionnels (n = 60) <sup>a</sup> n (%)
<b>Motivation</b>	41 (43,6)	19 (55,9)	22 (36,7)
<i>Soutien/encouragement</i>	29 (30,9)	13 (38,2)	16 (26,7)
<i>Motivation</i>	24 (25,5)	12 (35,3)	12 (20,0)
<b>Facteurs criminogènes</b>	36 (38,3)	19 (55,9)	17 (28,3) *
<i>Compréhension/reconnaissance des éléments déclencheurs</i>	16 (17,0)	7 (20,6)	9 (15,0)
<i>Abstinence de substances psychoactives</i>	12 (12,8)	10 (29,4)	2 (3,3) *
<i>Fait d'éviter les rapports avec des pairs au comportement criminel</i>	12 (12,8)	7 (20,6)	5 (8,3)
<b>Stratégies de protection</b>	31 (33,0)	16 (47,1)	15 (25,0)
<i>Emploi</i>	16 (17,0)	11 (32,4)	5 (8,3) *
<i>Famille</i>	11 (11,7)	2 (5,9)	9 (15,0)
<i>Soutien communautaire</i>	13 (13,8)	7 (20,6)	6 (10,0)
<b>Programmes de traitement</b>	17 (18,1)	3 (8,8)	14 (23,3)
<b>Autres</b>	21 (22,3)	12 (35,3)	9 (15,0)
<i>Honnêteté</i>	8 (8,5)	6 (17,6)	2 (3,3) *
<i>Religion/spiritualité</i>	5 (5,3)	0 (0,0)	5 (8,3)
<i>Fait de se tenir occupé</i>	6 (6,4)	3 (8,8)	3 (5,0)
<b>Ne sait pas</b>	6 (6,4)	1 (2,9)	5 (8,3)

<sup>a</sup> L'un des participants n'a pas donné de réponse à cet énoncé.

\* On note une différence marquée entre les réponses des agents de libération conditionnelle et celles des libérés conditionnels.

Remarque : Il se peut que certains participants aient donné plus d'une réponse à la même question. Lorsqu'un libéré conditionnel choisissait l'un des choix de réponse en italiques, c'est la réponse figurant en caractères gras, au-dessus de l'énumération en italiques, qui était comptabilisée (par exemple, si un participant mentionnait la motivation ou encore le soutien/l'encouragement, la réponse consignée était la « motivation »).

agents de libération conditionnelle abondaient dans ce sens.

La seule catégorie pour laquelle les réponses des agents de libération conditionnelle et celles des libérés conditionnels différaient considérablement réside dans les facteurs criminogènes, auxquels les premiers accordaient de l'importance dans une proportion passablement plus grande (55,9 %) que les seconds (28,3 %). On ne relève pas de différence significative entre les réponses des deux groupes relativement aux autres catégories de facteurs. Par ailleurs, les agents de libération conditionnelle ont mentionné bien plus souvent que les libérés conditionnels, à titre de facteur important, le fait de s'abstenir de consommer des substances psychoactives, l'emploi et l'honnêteté. Les seuls facteurs indiqués plus fréquemment par les libérés conditionnels que par les agents de libération conditionnelle étaient le respect de la famille (15 % contre 5,9 %), la participation à un traitement (23,3 % contre 8,8 %), la religion et la spiritualité (8,3 % contre 0 %). Soulignons que la réponse « Ne sait pas » s'est avérée également plus fréquente chez les libérés conditionnels (8,3 % contre 2,9 %). Certaines différences relevées n'étaient pas significatives sur le plan statistique, fait probablement attribuable au petit nombre de réponses utilisées pour les analyses.

### Analyse

Les réponses au questionnaire d'enquête indiquent que les agents de libération conditionnelle et les libérés conditionnels ont généralement des points de vue analogues sur les facteurs qui favorisent la réussite de la réinsertion sociale et la renonciation au crime. Les deux groupes accordaient à cet égard une très grande importance à la motivation, à l'atténuation des facteurs criminogènes ainsi qu'aux facteurs de protection (cote supérieure à 4 dans la plupart des cas). Ces résultats donnent à penser que, dans l'ensemble, les agents de libération conditionnelle et les libérés conditionnels partagent les mêmes opinions quant à ce qui contribue à l'abandon de la criminalité. En effet, parmi les répondants, même les récidivistes chroniques ayant de nombreux antécédents criminels reconnaissent l'influence des facteurs criminogènes et des facteurs de protection. Toutefois, cela ne signifie pas que tous les délinquants participants prêchaient par l'exemple, car bon nombre d'entre eux avaient probablement récidivé alors qu'ils tentaient de renoncer au crime.

Les données recueillies grâce à l'entrevue et celles fournies par le questionnaire d'enquête concordent, en ce sens qu'elles indiquent de nombreuses similitudes de point de vue entre les deux groupes

de répondants. L'un des facteurs que les deux groupes trouvaient très important dans la renonciation au crime était la motivation. Les agents de libération conditionnelle et les libérés conditionnels pourraient tabler sur ce consensus pour jeter les bases de relations fructueuses entre eux. Par ailleurs, la plupart des facteurs mentionnés en réponse à la question ouverte posée lors de l'entrevue – motivation/soutien, emploi ainsi que fait de s'abstenir de consommer des substances psychoactives, par exemple – concordent avec les résultats d'études similaires sur le sujet (Brown, 2004a; Brown, 2004b; Rex, 1999; Seiter, 2002; Farrall, 2002). L'un des facteurs que les agents de libération conditionnelle avaient tendance à citer plus fréquemment que les libérés conditionnels tenait à l'atténuation des facteurs criminogènes, en particulier à l'abstinence de substances psychoactives.

---

*... ils semblaient trouver que les facteurs internes comme la motivation, le soutien et l'encouragement jouent un rôle plus grand que les facteurs externes tels que l'influence des pairs, l'emploi et le soutien communautaire.*

---

On note en général plus de divergences, ainsi que des différences plus importantes<sup>5</sup>, dans les opinions exprimées par les deux groupes lors de l'entrevue que dans leurs réponses au questionnaire d'enquête. Ces écarts sont peut-être attribuables à la méthode employée pour la collecte des données. En effet, contrairement à ce qui se passait pour le questionnaire, les participants pouvaient, dans le cadre de l'entrevue, choisir l'importance accordée à chacune des questions traitées et aborder tous les sujets qu'ils voulaient.

Selon les résultats obtenus, les libérés conditionnels se sont davantage centrés sur des facteurs internes et des facteurs liés à l'expérience, comme la motivation, que sur des facteurs externes, comme l'emploi (meilleure éthique du travail), auquel ils ont attribué l'une des cotes les plus élevées dans le cadre du questionnaire, mais qu'ils ont très peu mentionné lors de l'entrevue. Par ailleurs, d'après leurs réponses au questionnaire, les libérés conditionnels reconnaissent l'importance des facteurs criminogènes et des facteurs de protection dans la renonciation au crime. Pourtant, selon les résultats de leurs entrevues, ils semblaient trouver que les facteurs internes comme la motivation, le soutien et l'encouragement jouent un rôle plus grand que les

facteurs externes tels que l'influence des pairs, l'emploi et le soutien communautaire. Quant aux agents de libération conditionnelle, ils accordaient une importance plus similaire à ces deux catégories de facteurs.

De façon globale, les agents de libération conditionnelle et les libérés conditionnels étaient le plus souvent d'accord sur les facteurs qui entrent en jeu dans la renonciation au crime. Toutefois, leurs réponses présentaient certaines différences. En effet, les agents de libération conditionnelle avaient plus tendance à se centrer sur les comportements à tendance criminelle (consommation de substances psychoactives et fait de se placer dans des situations créant un risque élevé) ainsi que, dans une certaine mesure, sur les facteurs de protection comme l'emploi, notamment. On a établi que les divergences de points de vue entre les deux groupes ont des effets négatifs sur leurs rapports dans le cadre de la surveillance (Norrie, Eggleston et Ringer, 2003). Cependant, les agents de libération conditionnelle et les gestionnaires de cas pourraient tirer profit de

leurs nombreuses similitudes de vue avec les libérés conditionnels afin de transformer ces rapports en relations fructueuses et solides qui leur permettraient d'atténuer ces divergences superficielles, lesquelles tiennent peut-être davantage à une appréciation subjective différente des besoins (qui n'en reste pas moins importante pour la réceptivité) plutôt qu'à des divergences d'opinion marquées au sujet des facteurs qui favorisent l'abandon de la criminalité.

En résumé, les agents de libération conditionnelle et les libérés conditionnels avaient des points de vue assez semblables au sujet des facteurs favorisant la renonciation au crime, ce qui vient valider les approches actuellement utilisées pour la surveillance de la liberté conditionnelle (Bonta et Cormier, 1999). Cependant, les différences relevées indiquent que les agents de libération conditionnelle devraient quand même tenir compte des opinions personnelles et subjectives des libérés conditionnels au sujet de ces facteurs, car elles représentent un facteur déterminant dans la réceptivité. ■

<sup>1</sup> Manuscrit fondé sur les conclusions de PARHAR, K. *The development of the positive self change theory of crime desistance: Perceptions of Parole Officers and Parolees*, thèse de maîtrise inédite, Université de la Saskatchewan, Saskatoon, Canada. Conseiller : Stephen C. P. Wong, 2004.

<sup>2</sup> University of Saskatchewan, Department of Psychology, Arts Building, 9 Campus Drive, Saskatoon (Saskatchewan), S7N 5A5; courriel : karen.parhar@usask.ca

<sup>3</sup> University of Saskatchewan et Centre psychiatrique régional (Prairies) du Service correctionnel du Canada, C.P. 9243, 2520 Central Avenue, Saskatoon (Saskatchewan), S7K 3X5; courriel : wongst@csc-scc.gc.ca

<sup>4</sup> La question a été légèrement modifiée pour en faciliter la compréhension pour les libérés conditionnels.

<sup>5</sup> Si certaines des différences relevées entre les deux groupes s'avèrent assez prononcées, elles ne sont pas significatives sur le plan statistique, probablement parce que leur incidence est minime en raison de la faible taille des échantillons.

#### Bibliographie

- BONTA, J. et CORMIER, R. B. « Corrections research in Canada: Impressive progress and promising prospects », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 41, n° 2, 1999, p. 235-247.
- BROWN, J. D. « Challenges facing Canadian federal offenders newly released to the community: A concept map », *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 39, n° 1, 2004a, p. 19-35.
- BROWN, J. D. « Managing the transition from institution to community: A Canadian parole officer perspective on the needs of newly released federal offenders », *Western Criminology Review*, vol. 5, n° 2, 2004b, p. 97-107.
- DEMBO, R. « Orientation and activities of the parole officer », *Criminology: An Interdisciplinary Journal*, vol. 10, n° 2, 1972, p. 193-215.
- DUFFEE, D. *Correctional policy and prison organization*. Beverly Hills, CA, Sage-Halsted, 1975.

FARRALL, S. *Rethinking what works with offenders: Probation, social context and desistance from crime*, Portland, OR, Willan, 2002.

HUSSEY, F. A. et BRIGGS, J. P. « Perceptions of the criminal justice system: Disparities among the views of pre-parolees, parole officers, and parole supervisors », *Journal of Offender Counseling, Services & Rehabilitation*, vol. 5, n° 2, 1980, p. 47-60.

KATZ, J. « The impact of time proximity and level of generality on attitude-behaviour consistency », *Journal of Applied Social Psychology*, vol. 12, n° 2, 1982, p. 151-168.

KYVSGAARD, B. « Supervision of offenders: Can an old-fashioned service system be of any service in the case of present-day offenders? », *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, vol. 1, 2000, p. 73-86.

LOEBER R. et STOUTHAMER-LOEBER, M. « The development of offending », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 23, n° 1, 1996, p. 12-24.

NORRIE, J., EGGLESTON, E. et RINGER, M. « Quality parameters of supervision in a correctional context », *New Zealand Journal of Psychology*, vol. 32, n° 2, 2003, p. 76-83.

REX, S. « Desistance from offending: Experiences of probation », *The Howard Journal*, vol. 38, n° 4, 1999, p. 366-383.

SAMPSON, R. J. et LAUB, J. H. *Crime in the making: Pathways and turning points through life*. Cambridge, MA, Harvard University Press, 1993.

SEITER, R. P. « Prisoner reentry and the role of parole officers », *Federal Probation*, vol. 66, n° 3, 2002, p. 50-54.

SOMMERS, I., BASKIN, D. R. et FAGAN, J. « Getting out of the life: Crime desistance by female street offenders », *Deviant Behaviour*, vol. 15, 1994, p. 125-149.

WARR, M. « Life-course transitions and desistance from crime », *Criminology*, vol. 36, n° 2, 1998, p. 183-216.

WONG, S. C. P. et GORDON, A. « The validity and reliability of the Violence Risk Scale: A treatment friendly violence risk assessment scale », *Psychology, Public Policy and Law*, vol. 12, n° 3, 2006, p. 279-309.